



Arrondissement d'AIX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget autonome des Boutiques des Musées : vote du budget primitif 2026

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,

M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAATNI, Mme

BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme

LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

POUVOIRS :

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. YAHIAATNI)

EXCUSES :

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

JDG/SC

7.1

Service Finances

Budget autonome des Boutiques des Musées : vote du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 des boutiques des musées est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce budget autonome de type M4 est assujetti à la T.V.A afin de pouvoir suivre l'évolution des stocks des objets et des livres des quatre boutiques des musées de la ville. Il assure la gestion des stocks selon le système de l'inventaire intermittent.

Le budget des boutiques des musées s'équilibre en dépenses et en recettes à 70 367,26 euros H.T.

La balance générale s'établit comme suit :

Total section d'exploitation :	70 367,26 € H.T.
Total section d'investissement :	0,00 € H.T.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2009 portant création d'un budget autonome des boutiques des musées ;

En application de l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de budget primitif doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante au moins douze jours avant la date de la séance du Conseil Municipal consacrée à son examen. Le projet de budget primitif 2026 a été transmis le 2 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2026 des boutiques des musées qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 70 367,26 € H.T., soit :

Total section d'exploitation :	70 367,26 € H.T.
Total section d'investissement :	0,00 € H.T.

– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 39
ABSTENTION : 01 M. CAPTIER Daniel
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional